

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION**

Publié le 3 novembre 2023

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-six octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 20 octobre 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Christian RIOU, Alain MILON, Mireille PEREZ, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Vanessa ONIC

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2023\_155**

**COMPTE FINANCIER 2022 DE LA SCIC GRAND DELTA HABITAT**

La commune garantit des emprunts de Grand Delta Habitat, et dans ce cadre cet organisme produit à la commune son bilan financier annuel.

Par délibération du 25 mai 2023, la commune a acté la fusion absorption de VALLIS HABITAT par la SCIC GRAND DELTA HABITAT. De fait, les garanties d'emprunt accordées par la ville à Vallis Habitat ont été transférées à la SCIC Grand Delta Habitat. Sur le plan comptable et fiscal, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2022.

Grand Delta Habitat a transmis son bilan financier 2022 dont les documents sont consultables au service des Finances.

Les annuités garanties par la commune en 2022 s'élèvent à 301 379,85 € pour un total de 24 emprunts garantis.

Le résultat net après fusion de l'exercice 2022 s'élève à 27 331 510 €.

Le conseil Municipal est invité à prendre acte du bilan financier 2022 de la SCIC Grand Delta Habitat.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 10 octobre 2023,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29;

**Vu** les comptes annuels 2022 transmis par Grand Delta Habitat ;

**Sur** le rapport présenté par Stéphane GARCIA;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** du bilan financier 2022 de la SCIC Grand Delta Habitat.

**Prend acte**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*